

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 015_2021

Séance du vendredi 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi 2 avril à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE a donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h53

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL A LA COMMUNICATION MUNICIPALE.

VU :

Le code général des collectivités territoriales ;

La loi du 13 Août 2004 relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations ;

La délibération n°011/2020 du 29 mai 2020 portant création de trois postes de conseillers délégués ;

La délibération n°012/2020 du 29 mai 2020 fixant le montant des indemnités du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués ;

CONSIDERANT :

La nécessité de réattribuer les compétences dédiées au conseiller municipal délégué à la communication et au numérique compte tenu de l'engagement de la commune dans la modernisation de ses services aux citoyens et du renforcement des publications municipales ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire,

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **CREER** un quatrième poste de conseiller municipal délégué à la communication municipale dont la nomination sera fixée par arrêté de délégation, laquelle s'exercera sous la responsabilité et la surveillance du maire (article L 2122-18 du CGCT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

